

## Loi Macron: c'est toujours plus de liberté pour les patrons et encore moins de droits pour les salariés

Le projet de loi Macron n'est en rien créateur d'emplois et n'apporte aucune réponse au chômage en hausse, au pouvoir d'achat en baisse, au mal logement important, à la croissance des inégalités!

Ce projet en réalité ne ferait qu'aggraver la crise et accroître les difficultés de vie des salariés.

Traitant tout aussi bien du travail du dimanche et du travail de nuit, des professions réglementées, de l'épargne salariale, de la justice prud'homale, des licenciements, de l'inspection du travail, du permis de conduire ou encore des liaisons en autocar, et bien d'autres dispositions ce texte contrairement aux apparences est d'une grande cohérence idéologique et constitue un recul social majeur.

Pour ne prendre que cet exemple, la libéralisation du travail du dimanche et du travail de nuit représenterait un recul considérable des droits des salariés du commerce et des services, appelé à s'étendre à d'autres secteurs et serait un puissant marqueur du changement de société : le règne du tout marchand au détriment de l'humain.

Il n'appartient pas au ministre de l'économie de prendre la place des ministres du travail et de la justice. Il n'appartient pas au gouvernement, en renvoyant les dispositions aux décrets et aux ordonnances, de mépriser la démocratie parlementaire, la démocratie sociale alors que cette exigence du respect de la démocratie vient fortement de s'exprimer.

Non, Monsieur Macron, le retour à la croissance ne passe pas par la déréglementation, les privatisations, la diminution des protections et des garanties des salariés pour donner toute puissance et impunité aux patrons.

POUR une autre politique pour sortir de la crise et pour la satisfaction des besoins, la CGT revendique :

- une hausse des salaires, des pensions de retraites et des minima sociaux ;
- des droits renforcés pour les salariés, avec les moyens de contrôle et de justice pour les faire respecter ;
- une vraie politique industrielle qui réponde aux besoins de la population ;
- le développement de services publics modernes, efficaces dans l'ensemble des territoires.

Le 26 janvier, jour d'ouverture du débat du projet de loi à l'Assemblée nationale, sur l'ensemble du territoire, la CGT met à la disposition des salariés des initiatives d'action.